

DROIT DE GREVE

PAS NEGOCIABLE !

Sous couvert d'une négociation sur l'alarme sociale, la direction de Radio France a convoqué les syndicats le 4 décembre 2007 pour une réunion portant, en fait, sur le réexamen du droit de grève et de son application.

L'intersyndicale CFDT• CFTC• CGC• CGT• FO• SNJ• SNJ-CGT• SUD rappelle à Patrice Papet que le droit de grève est régi par les lois et que les seules personnes habilitées à légiférer sont les députés.

Etant legalistes mais n'étant pas députés, les représentants syndicaux, soucieux de ne pas s'inscrire dans une démarche hors la loi, ne se rendront pas à ce rendez-vous.

Paris, le 29 novembre 2007